COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_051_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2026

Nombre	
de Conseillers en exercice	15
de Présents	10
de Votants	14

douze octobre deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Rénovation énergétiques des bâtiments communaux (Mairie, bibliothèque, école et salle polyvalente) - demande de subvention au titre de la DETR 2026

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Roger MAYET, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BAYLE, Laurine FARINOTTI, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL
Absents : Océane BÉE
Excusés :
Procuration de : Serge T'KINDT représenté par Aline DUPLOUY, Caroline LE HAY représentée par Sildric ESMIOL, Maeva REYNIER représentée par Guillaume TRUC, Christine HAMOT représentée par Bénédicte ESMIOL-PAUL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Roger MAYET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 08/10/2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de menuiseries et à l'installation de pompes à chaleur dans le cadre d'aménagements énergétiques à la mairie ; à l'école et à la bibliothèque.

Le montant de cette acquisition s'élève à 31 550.33 € HT soit 37 860.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'État, au titre de la DETR 2026 selon le plan de financement suivant :

Détail opérations	**Dossier DETR 2026 (montant HT)**
Remplacement des menuiseries	17 630.33 €
Installation de pompes à chaleur	13 920 €
TOTAL HT	**31 550.33 €**

FINANCEMENT :

DETR 2026	Montant	18 930.20 €
	Taux	60%
AUTOFINANCEMENT	Montant	12 620.13 €
	Taux	40%
TOTAL H.T.		**31 550.33 €**

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
004-210400479-DE_051_2026-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Adopte** l'opération et les modalités de financement.
2. **Approuve** le plan de financement prévisionnel.
3. **Décide** de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la **DETR 2026**, pour un montant de **18 930.20 €** HT (soit 60 % du coût total HT).
4. **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, y compris les conventions de subventions, au nom de la commune.

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance
Roger MAYET

MAIRIE DE CHAM... - Alpes-de-Haute-Provence -

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
004-210400479-DE_051_2026-DE
AGEDI